

PROCES VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2009

Etaient présents: P. BAUDRY, V. BEGHAIN, A. M. BINET, M. BOISSON-GABARRON, B. BOYER, A. CEREP, G. DI MEO, C-Y. GRANDJEAT, E. GUILHAMON, C. GUILLAUME, S. GUILLAUME, V. LAURAND, G. LAURE, C. LEPAGE, J. PRUD'HOMME, H. VELASCO.

Etaient représentés : X. AMELOT, S. LAURENT, D. RABATE.

Etaient invités (présents ou représentés) : F. BART, N. TIFFON.

A 14 H 20, le Vice Président Patrick BAUDRY ouvre la séance et présente les 6 axes de recherche, définis lors d'une réunion au Conseil régional le 20 octobre :

- Archéologie.
- Environnement, patrimoines et mobilités.
- Europe des Régions, Europe en réseaux.
- Enjeux et processus des régulations.
- Bien-être et politiques de santé.
- Innover avec les Afriques.

P. BAUDRY attend l'officialisation de ces axes pour les communiquer à la communauté universitaire. Il précise que deux animateurs issus de deux établissements différents seront nommés pour chaque axe, contrairement à ce qui se faisait jusqu'à maintenant, à savoir un seul animateur.

L'objet du Conseil Scientifique de ce jour est l'étude des demandes de BQR 2009 - 2^{ème} session.

30 dossiers ont été présentés à cette 2^{ème} session 2009. La commission de la recherche les a étudiés et a émis un avis le 14 octobre dernier.

Les critères énumérés dans la lettre de cadrage ont été appliqués lors de cette analyse : projet innovant ou neuf, projet émergent ou porteur, transdisciplinarité.

A la lecture du document récapitulant les avis de la commission de la recherche, Mme GUILHAMON relève que beaucoup d'avis défavorables ou réservés ont été émis et se demande où va aller la somme non utilisée.

M. DI MEO estime qu'il ne faut pas faire de trop gros reports de BQR d'une année sur l'autre, car cela pourrait être préjudiciable pour le budget de l'établissement.

1^{er} dossier de demande de BQR, présenté par C-Y GRANDJEAT : il s'agit d'une traduction de textes pour la publication des actes du colloque « Lorsque Clio s'empare du documentaire », dont le porteur est P. SAUVANET (LAPRIL). La Commission de la Recherche (CR) a émis un avis défavorable.

F. BART estime que les questions de traduction sont récurrentes et que cela mériterait une réflexion générale de la Commission de la Recherche et du Conseil Scientifique.

P. BAUDRY se demande pourquoi l'Institut National de l'Audiovisuel ne se tourne pas vers un organisme qui effectue les traductions et ne prend pas en charge ce coût élevé.

➔ **Le Conseil Scientifique suit l'avis défavorable de la CR.**

2^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par P. BAUDRY : il s'agit d'une demande d'aide à publication pour « les Cahiers d'ARTES » N°5 et 6, dont le porteur est P. SAUVANET (LAPRIL). La CR a émis un avis réservé sous réserve d'informations complémentaires. Ces dernières ont été fournies par P. SAUVANET sur le N°5, dont le thème est la Colombie, mais pas d'informations sur le N°6.

P. BAUDRY précise que les cahiers n°3 et n°4 ont été diffusés de façon confidentielle. Il propose qu'un soutien soit apporté une dernière fois et que soit conseillée une diffusion électronique.

C Y GRANDJEAT précise qu'il ne s'agit pas d'un projet émergent mais d'un projet récurrent. Cela ne correspond donc pas aux critères fixés dans la lettre de cadrage. Il se demande pourquoi il n'y a pas eu de co-financement avec l'EA AMERIBER qui travaille sur l'Amérique Latine. Il propose donc de financer à 50%, c'est-à-dire le n°5 seulement et pas le n°6 par manque d'informations.

G. DI MEO rappelle qu'il existe un certain nombre de revues plutôt anciennes, souvent financées par les universités et qui se vendent toujours même si c'est de moins en moins. Faut-il abandonner ce type de soutien de façon durable pour les revues ? Le passage à l'électronique est une solution intéressante.

C Y GRANDJEAT propose que soit prévu un Conseil Scientifique dédié aux publications pour étudier si le BQR est la solution la mieux adaptée aux publications.

V. LAURAND précise que passer à l'électronique représente un coût non négligeable.

S. GUILLAUME considère que certains numéros de revues sont issus de colloques et donc peuvent nécessiter une aide du BQR, contrairement à d'autres numéros qui sont des « fourre-tout ».

P. BAUDRY précise que les Cahiers d'ARTES ont toujours des thématiques.

A-M BINET affirme que certaines revues sont entièrement financées par des équipes d'accueil. Les Cahiers d'ARTES étaient initialement un projet émergent et avaient donc droit au BQR, ce qui n'est plus le cas maintenant qu'ils ne sont plus un projet émergent.

C. LEPAGE estime qu'il est étonnant qu'il n'y ait pas eu de contact avec l'ERSAL (un des groupes d'AMERIBER), dont la thématique principale est l'Amérique Latine.

A. CERREPI trouve intéressant d'indiquer le résultat financier des ventes.

V. BEGHAIN rappelle que certains éditeurs dans le secteur privé ne cherchent pas l'équilibre budgétaire. Ce serait donc le comble de le faire dans le secteur public.

➔ **Le Conseil Scientifique émet donc un avis favorable pour un financement à hauteur de 1000 euros et souhaite conseiller à P. SAUVANET de s'orienter vers l'électronique.**

3^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par C-Y GRANDJEAT : il s'agit d'un projet relatif à une journée d'étude « Qu'est devenu le postmoderne ? Réflexion sur le cas de l'Italie et du Portugal », dont le porteur est M. BOVO-ROMOEUF (LAPRIL). La CR a émis un avis favorable à hauteur des 1100 euros demandés, sous réserve de l'obtention des financements demandés aux collectivités territoriales grenobloises, financements inscrits au budget présenté à hauteur de 6000 €.

➔ **Le Conseil Scientifique suit l'avis favorable de la CR pour 1100 €.**

4^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par P. BAUDRY : il s'agit d'un projet relatif à un colloque international « Le national-socialisme dans le cinéma allemand contemporain : un changement de paradigme », dont le porteur est C. KAISER (LAPRIL).

P. BAUDRY précise que bien que s'agissant d'un projet intéressant, bien construit, novateur, la CR n'envisage pas de donner la totalité du BQR demandé car une somme estimée trop importante est demandée pour l'interprétariat.

E. GUILHAMON précise que ce ne sont pas des interprètes du Goethe Institut qui sont concernés.

V. BEGHAIN considère que les étudiants en Master pro de traduction sont tout à fait capables d'effectuer la traduction de textes s'ils sont fournis à l'avance.

C-Y GRANDJEAT et V. LAURAND estiment que cela apporterait un plus à la formation de nos étudiants en master professionnel de traduction mais V. LAURAND rappelle qu'il faudrait les payer pour effectuer ce travail.

S. GUILLAUME estime même que c'est une chance pour nos étudiants.

T. RAMBAUD rappelle que s'il y a versement de salaire, il faut prévoir des charges à payer.

⇒ Le Conseil Scientifique émet un avis favorable à hauteur de 2000 € au lieu des 4026 € demandés par le porteur du projet.

5^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par C-Y GRANDJEAT : il s'agit d'un projet relatif à l'édition d'*actes cinématographiques* du colloque « La pornographie et ses industries : un univers fantasmatique "marchandisé" », dont le porteur est J-M DEVESA (LAPRIL).

Par rapport aux critères énoncés dans la lettre de cadrage, la CR n'a pas émis un avis favorable.

Des débats avaient eu lieu dans le cadre du Conseil Scientifique lors de la demande de BQR du colloque.

P. BAUDRY se demande pourquoi ne pas orienter le porteur du projet vers la cellule audiovisuelle de l'université.

⇒ Le Conseil Scientifique suit l'avis défavorable de la CR.

6^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par P. BAUDRY : il s'agit d'une demande d'aide à publication « Perceptions mutantes (à l'ère des communications) », dont le porteur est A. MONS (IMAGINES). La CR a émis un avis favorable sous réserve que le porteur du projet fournisse des compléments d'informations. Après lecture de ces informations, P. BAUDRY relève qu'il s'agit de l'amorce d'un réseau d'échanges entre plusieurs laboratoires et que cela correspond notamment au critère de transdisciplinarité.

⇒ Le Conseil Scientifique émet un avis favorable à hauteur des 1500 € demandés.

7^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par C-Y GRANDJEAT : il s'agit d'un projet relatif à une journée scientifique « Monitoring des sites géologiques souterrains ; caractérisation, analyse et surveillance », dont le porteur est C. LOISY (GHYMAC). La CR avait émis un avis réservé dans l'attente de la présentation d'un nouveau budget revu à la baisse, notamment en matière de frais de déplacements. Cela a été fait par le porteur du projet.

⇒ Le Conseil Scientifique émet donc un avis favorable à hauteur de 1660 €.

8^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par P. BAUDRY : il s'agit d'un projet relatif à la manifestation « 23^{ème} Réunion des Sciences de la Terre (RTS2010) », dont le porteur est J-M MALEZIEUX (GHYMAC). Il s'agit d'un gros projet, pour lequel la CR était gênée qu'en termes de communication, seule l'université de Bordeaux apparaît et pas l'université de Bordeaux 3.

A. CEREPPI précise qu'effectivement seul le logo de l'université de Bordeaux est imprimé sur les programmes, ni Bordeaux 3 ni Bordeaux 1 n'apparaît sur les dépliants. Communiquer sur la participation de Bordeaux 3 peut se faire au niveau des sessions lors des interventions des enseignants chercheurs de GHYMAC. La CR est favorable pour un BQR à hauteur de 3000 euros et non 4000 euros.

G. DI MEO se demande pourquoi marchander si les besoins exprimés par le porteur sont nécessaires.

⇒ Le Conseil Scientifique suit l'avis favorable de la CR à hauteur de 3000 €.

9^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par C-Y GRANDJEAT : il s'agit d'une demande d'aide à publication des actes du colloque international « Hommage à Sergio PITOL », dont le porteur est R. ESTEVE (AMERIBER). Il est précisé que le budget est complètement déséquilibré avec un déficit de 3270 euros. La CR a émis un avis favorable à hauteur de 1000 euros sous réserve que soit présenté un budget équilibré. C-Y GRANDJEAT précise que le colloque a eu lieu et qu'AMERIBER dispose de crédits importants.

⇒ Le Conseil Scientifique suit donc l'avis favorable de la CR pour 1000 €.

10^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par P. BAUDRY : il s'agit d'un projet relatif à l'exposition « Civilisations oubliées de l'Anatolie antique », dont le porteur est J. DES COURTILS (AUSONIUS). La CR a émis un avis favorable à hauteur des 4200 euros demandés. P. BAUDRY rappelle l'existence de la saison de la Turquie en France cette année, qu'il s'agit donc d'un très gros projet de valorisation de la recherche.

S. GUILLAUME précise qu'il existe des liens très forts et anciens entre AUSONIUS et la Turquie.

⇒ Le Conseil Scientifique suit donc l'avis favorable de la CR pour les 4200 € demandés.

11^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par C-Y GRANDJEAT : il s'agit d'un projet relatif à une journée d'étude « Jean Auguste BRUTAILS », dont le porteur est PH. ARAGUAS (AUSONIUS). Il s'agit d'un gros budget car il est prévu des vacances sur 6 mois. Un rééquilibrage entre la participation d'AUSONIUS et l'université par l'intermédiaire du BQR pourrait être envisagé. Certaines ressources ne sont pas explicitées.

Pour S. GUILLAUME, il s'agit de l'amorce d'un projet et que cela correspond aux critères de la lettre de cadrage du BQR.

⇒ Le Conseil Scientifique émet un avis favorable à hauteur de 2000 €.

12^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par P. BAUDRY : il s'agit d'une demande d'aide à publication des actes du colloque « les seigneuries dans l'espace Plantagenêt (c.1150 – c.1250), dont le porteur est F. BOUTOULLE (AUSONIUS). La CR a émis un avis défavorable au motif que ce programme est prévu dans le CQR de l'EA.

⇒ Le Conseil Scientifique suit l'avis de la CR.

13^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par C-Y GRANDJEAT : il s'agit d'une demande d'aide à publication des actes du colloque « L'eau : usages, risques, représentations dans le sud-ouest

de la Gaule et le Nord de la péninsule ibérique, de la fin de l'âge de fer à l'antiquité », dont le porteur est JP BOST (AUSONIUS). La CR avait émis un avis réservé dans l'attente d'un devis détaillé explicitant le montant élevé du coût de la publication éditée par la Fédération Aquitania, organisatrice du colloque. Aucun devis n'a été fourni.

➔ **Le Conseil Scientifique émet donc un avis défavorable.**

14^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par P. BAUDRY : il s'agit d'un projet relatif à un séminaire d'études médiévales de Bordeaux « Corps en société – Ve- XVe siècles », dont le porteur est P. HENRIET (AUSONIUS). La CR avait émis un avis favorable à hauteur de 2 450 €, compte tenu du fait que le projet mobilise des enseignants-chercheurs de différentes équipes, lui donnant un caractère transversal.

➔ **Le Conseil Scientifique suit l'avis favorable de la CR.**

15^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par C-Y GRANDJEAT : il s'agit d'une demande d'aide à publication « La tarification sociale dans le domaine de l'eau : réflexions nationales, expériences locales », dont le porteur est S. VAUCELLES (ADES). La CR avait émis un avis défavorable aux motifs que le programme auquel est rattaché le projet est financé par une ANR et que le coût de la publication éditée par la MSHA est par ailleurs inférieur au montant sollicité au BQR.

G. DIMEO estime que l'EA peut augmenter sa participation jusqu'à 2000 euros pour faire baisser la demande de BQR à 2000 euros aussi. De son côté, la Lyonnaise des Eaux participe à hauteur de 2000 euros.

P. BAUDRY se demande comment on pourrait faire participer davantage la Lyonnaise des Eaux à ce projet.

➔ **Le Conseil Scientifique émet un avis favorable à hauteur de 2000 €.**

16^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par P. BAUDRY : il s'agit d'un projet relatif à un programme émergent « Les acteurs de la qualité de vie territoriale », dont le porteur est O. BALLESTA (ADES). La CR avait émis un avis favorable à hauteur de 2 000 €, compte tenu du fait que l'acquisition du matériel informatique et des logiciels inscrits au budget, pourrait être sollicitée au budget « informatique recherche » géré par le SCIR.

C-Y GRANDJEAT précise qu'il s'agit d'un projet porteur et novateur.

➔ **Le Conseil Scientifique émet un avis favorable à hauteur de 2000 €.**

17^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par C-Y GRANDJEAT : il s'agit d'un projet relatif à un colloque « Les Mères et l'autorité, l'autorité des mères », dont le porteur est P. SARDIN (CLIMAS). C-Y GRANDJEAT relève le caractère interdisciplinaire et émergent de ce projet et son budget très raisonnable. La CR avait émis un avis favorable à hauteur des 2100 euros demandés.

➔ **Le Conseil Scientifique suit l'avis favorable de la CR.**

18^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par P. BAUDRY : il s'agit d'un projet relatif à un colloque « Société des plantations, esclavage et abolitions dans la Caraïbe anglophone, francophone et hispanophone », dont le porteur est C. REVAUGER (LNS). La CR avait émis un avis défavorable aux motifs que le programme auquel se rattache le projet fait l'objet d'un financement de la région Aquitaine, et que la contribution financière de l'équipe LNS reste modeste en particulier par rapport à celle apportée par l'UFR d'Anglais.

➤ **Le Conseil Scientifique suit l'avis défavorable de la CR.**

19^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par P. BAUDRY : il s'agit d'une demande d'aide à publication « Garibaldi l'Européen, histoire d'un héritage », dont le porteur est C. MALTONE (EEE). La CR regrette que ce projet ne soit pas soutenu financièrement par l'UMR EEE auquel le porteur est rattaché. Par ailleurs, la CR observe positivement que les recettes prévisionnelles des ventes contribuent pour une part significative à son financement.

➤ **Le Conseil Scientifique fait le même constat que la CR mais donne un avis favorable à hauteur de 1500 €**

20^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par C-Y GRANDJEAT : il s'agit d'une demande d'aide à publication « Dictionnaire des relations franco-allemandes », dont le porteur est S. MARTENS (EEE). Il s'agit d'un partenariat entre la France et l'Allemagne. Les informations complémentaires demandées par la CR ont été fournies.

E. GUILHAMON précise qu'il s'agit d'un projet porté par de jeunes chercheurs et doctorants. Il s'agit donc d'un projet émergent.

➤ **Le Conseil Scientifique émet donc un avis favorable à hauteur de 1900 €.**

21^{ème} dossier de demande de BQR a été abandonné alors qu'il s'agit d'un programme émergent relatif au patrimoine universitaire. Un courrier sera adressé au porteur du projet afin de l'encourager à présenter à nouveau son projet et faire une demande d'aide auprès de la région puisque le thème abordé semble correspondre à l'un des 7 axes thématiques définis par le Conseil régional.

22^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par C-Y GRANDJEAT : il s'agit d'un projet relatif à des journées d'études « Régis MESSAC, l'écrivain-journaliste à re-connaître ? », dont le porteur est N. VAS DEYRES (TELEM). La CR avait émis un avis défavorable aux motifs d'une part que le programme auquel est rattaché le projet est inscrit au CQR de l'unité et d'autre part qu'il ne soit pas prévu pour l'édition des actes par un partenaire extérieur, une convention de coédition ; les 1000 € sollicités revenant à couvrir ses coûts d'édition sans contrepartie.

➤ **Le Conseil Scientifique suit l'avis défavorable de la CR.**

23^{ème} et 24^{ème} dossiers de demande de BQR, présentés par P. BAUDRY : il s'agit d'un projet relatif à des journées d'études du 10-11 juin et du 16 octobre « Confronter les discours : l'identité complexe du texte littéraires aux 12 et 13^{ème} siècles », dont le porteur est E. ANDRIEU (TELEM). La CR avait émis un avis favorable à hauteur de 1151 €, en raison de l'émergence d'un programme dans le cadre du futur CQR de l'équipe et malgré le caractère rétroactif de la 1^{ère} demande.

➤ **Le Conseil Scientifique suit l'avis favorable de la CR pour 1151 €.**

25^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par C-Y GRANDJEAT : il s'agit d'un projet relatif à des journées d'études des 24 et 25 septembre « Les discours rapportés dans les récits fictionnels et historiques des 17 et 18^{ème} siècles », dont le porteur est C. RAMOND (TELEM). La CR a été gênée par le caractère rétroactif de la demande et par le montant sollicité représentant 75 % du budget affiché.

G. DI MEO rappelle que le BQR servait avant à combler certains déficits.

S. GUILLAUME et J. PRUD'HOMME estiment que si le Conseil Scientifique accepte de donner le BQR pour un tel projet, cela risque de créer un précédent.

➤ Le Conseil Scientifique suit donc l'avis défavorable de la CR.

26^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par P. BAUDRY : il s'agit d'une demande d'aide à publication des 5 premiers volumes de collection « Translations », dont le porteur est I. POULIN (TELEM).

La CR avait émis un avis favorable et encourage le porteur du projet, compte tenu de la vocation de la collection créée et du public tant scolaire qu'universitaire à laquelle elle est destinée, à réfléchir, en fonction de la programmation des parutions, à un dispositif marketing de promotion vers le public cible. Son coût pourrait faire l'objet d'un examen complémentaire au titre du BQR.

➤ Le Conseil Scientifique suit l'avis favorable de la CR à hauteur de 2400 €.

27^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par C-Y GRANDJEAT : il s'agit d'un projet relatif au congrès de la FHSO du 12 et 13 septembre 2009, dont le porteur est M. FIGEAC en tant que président de cette association. La CR avait émis un avis défavorable car il s'agit d'une demande émanant d'une association, par ailleurs cela concerne un congrès qui a déjà eu lieu.

S. GUILLAUME rappelle qu'il y avait eu de nombreux débats au sein du Conseil Scientifique en mars dernier concernant cette association. Une association adossée à une EA ou UMR peut-elle demander à bénéficier du BQR ? Qu'est-ce qu'un adossement ? Un débat doit être lancé dans le cadre du Conseil Scientifique.

➤ Le Conseil Scientifique suit l'avis défavorable de la CR.

28^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par C-Y GRANDJEAT : il s'agit d'un projet relatif à un colloque d'un axe émergent « Hommes et gens du roi dans les parlements (16^{ème} début du 19^{ème} siècle) », dont le porteur est C. LE MAO (CEMMC). La CR avait émis un avis favorable à hauteur de 3000 € sous réserve que la négociation de la convention avec l'éditeur des actes soit soumise au service de la recherche de l'université. C-Y GRANDJEAT précise que la convention doit être signée avec l'éditeur A. COLIN.

S. GUILLAUME précise qu'il y a une participation du Ministère de la Justice. Ce colloque est une amorce pour une demande d'ANR à venir. Des négociations sont possibles pour réduire les frais de restauration, mais difficiles pour les frais de publication.

Pour C-Y GRANDJEAT, il faudrait envisager le retour des ventes vers le CEMMC afin de réduire le montant du BQR demandé.

➤ Le Conseil Scientifique suit l'avis favorable de la CR à hauteur de 3000 € avec la même réserve.

29^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par P. BAUDRY : il s'agit d'une demande d'aide à publication des actes du séminaire « Discordances dans les temporalités », dont le porteur est V. CARAYOL (MICA). La CR avait émis un avis défavorable au motif qu'il ne s'agit pas d'un projet émergent et qu'au contraire il s'agit du dernier volet d'une série de publications.

➤ Le Conseil Scientifique suit l'avis défavorable de la CR.

30^{ème} dossier de demande de BQR, présenté par P. BAUDRY : il s'agit d'un projet relatif à un programme émergent : « Caractérisation des changements structuraux des couverts de pins maritimes : application à la cartographie des dégâts de la tempête Klaus), dont le porteur est N. CHEHATA (GHYMAC).

A. CEREPI précise qu'il s'agit d'un projet émergent, transuniversitaire et trans-équipes, porté par une jeune chercheuse et dont la thématique nouvelle est en lien avec l'OASU.

S. GUILLAUME ajoute que c'est un projet très important d'une forte valeur scientifique en sciences dures.

V. BEGHAIN se demande à quoi correspond dans la rubrique des dépenses « stage M2 » ?

A. CEREPI explique que les étudiants doivent maintenant être rémunérés pour tout stage supérieur à deux mois.

G. DI MEO considère que ce financement des stages est un gros problème à régler.

P. BAUDRY relève qu'il y a une faible participation de l'EA.

A. CEREPI rappelle que pour tout projet présenté à la région, cette dernière finance l'équipement mais qu'il appartient à l'EA de financer le fonctionnement.

➔ Après discussions, le Conseil Scientifique émet un avis favorable à hauteur de 2000 €.

La séance est levée à 18 H 30.

Le Président,

Patrice BRUN